



**POLITIQUE ET PLAN D'ACTION
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
2024-2028**

Version révisée en 2023 pour la période 2024-2028

Table des matières

Objet	3
POLITIQUE.....	4
1. PRÉAMBULE	4
2. DÉFINITION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	4
3. PRINCIPES DIRECTEURS.....	5
4. CHAMPS D'APPLICATION	6
5. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE	6
6. DROITS ET OBLIGATIONS	8
7. STRUCTURES ET RESPONSABILITÉS	8
8. AUTORITÉ.....	8
9. ENTRÉE EN VIGUEUR	8
PLAN D'ACTION.....	9
SUIVI DU PLAN D'ACTION	10
Objectif A	10
Objectif B	11

NOTE

Le présent document rédigé à l'interne par le Musée du Château Ramezay a été revu et mis à jour par le Comité de développement durable avec la précieuse collaboration de monsieur Matthieu Kieken, M.ENV.

POLITIQUE ET PLAN D'ACTION

DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Objet

Le Musée du Château Ramezay a décidé d'amorcer une démarche de développement durable structurée en se dotant d'une politique et d'un plan d'action quinquennal. Étant une institution au service de la société, le Musée du Château Ramezay reconnaît la responsabilité de son organisation à l'élaboration d'une démarche de développement durable.

Suite à une réflexion et à l'évaluation des pratiques organisationnelles en regard aux trois grands enjeux du développement durable (social, économique et environnemental), la direction et son équipe ont identifié des objectifs permettant d'orienter la démarche de développement durable. Elles ont ensuite ciblé des actions à entreprendre pour à atteindre ces objectifs.

Ces deux outils, la politique et le plan d'action, jouent un rôle de planification et de communication dans l'institution. Ils s'adressent à la direction, aux employés permanents, aux contractuels ainsi qu'aux bénévoles puisqu'il importe que tous s'approprient ces outils afin de connaître et de comprendre les engagements du Château Ramezay envers le développement durable. Ils seront également communiqués au grand public via les réseaux sociaux et divers affichages, de même qu'aux partenaires et aux fournisseurs de l'institution.

POLITIQUE

DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. PRÉAMBULE

La politique de développement durable du Château Ramezay a été élaborée suite à un travail de réflexion et d'évaluation des activités quotidiennes et des décisions de gestion de l'institution muséale. Elle est basée sur divers outils et modèles consultés lors de cette recherche, notamment sur la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028*, le guide *Développement durable. Guide pratique pour les institutions muséales*, ainsi que les politiques de développement durable du Musée McCord et du Musée Louis-Hémon.

Cette politique est accompagnée d'un plan d'action quinquennal identifiant les actions prioritaires ciblées par l'organisation pour atteindre ses objectifs de saines pratiques de fonctionnement, tant dans l'opération fonctionnelle de ses espaces que dans les diverses déclinaisons de son action communautaire.

Le Musée du Château Ramezay adhère d'ailleurs à la *Charte Musées et développement durable* de la Société des musées du Québec. Le Musée fait siens les engagements énumérés dans cette charte.

MISSION DU MUSÉE

Le Château Ramezay est un musée d'histoire qui a comme mission de conserver, rendre accessible et interpréter in situ un monument historique classé, enrichir et conserver une collection d'artefacts historiques et offrir une programmation d'expositions et d'activités éducatives et culturelles, afin de faire connaître l'histoire de Montréal et du Québec, de la préhistoire à nos jours.

2. DÉFINITION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Québec, avec l'adoption de la *Loi sur le développement durable* en 2006, le définit comme « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.* »

3. PRINCIPES DIRECTEURS

La politique du Musée se base sur les principes de la *Loi sur le développement durable* (article 6 de cette loi) s'appliquant à la situation organisationnelle :

A. SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE

Le Musée participe à l'amélioration de la qualité de vie et à la protection de la santé de ses employés et de ses publics, en privilégiant une vie saine et productive, en harmonie avec la nature.

B. ÉQUITÉ ET SOLIDARITÉ SOCIALES

L'éthique, la solidarité sociale, la diversité culturelle ainsi que l'équité intra et intergénérationnelle sont au cœur des préoccupations du Musée et guident ses actions.

C. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le Musée considère la protection de l'environnement dans l'élaboration et la réalisation de ses initiatives, tant au niveau de ses expositions que dans ses actions quotidiennes, afin d'atteindre ses objectifs de développement durable.

D. PARTICIPATION ET ENGAGEMENT

Le Musée encourage la mobilisation de ses employés et de ses publics et leur engagement face à ses activités de développement durable, dans un souci de participation citoyenne et de transparence. Cet engagement est nécessaire pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique.

E. ACCÈS AU SAVOIR

Le Musée facilite l'accès au savoir en partageant ses compétences tout en optant pour des approches innovantes, interactives et des moyens de communication variés. Le Musée souhaite stimuler l'innovation ainsi qu'améliorer la sensibilisation et la participation du public à la mise en œuvre du développement durable.

F. PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL

Le Musée assure l'identification, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel, étant propriétaire d'un édifice classé immeuble patrimonial et abritant de multiples collections exceptionnelles, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent, dans un esprit de pérennité. Ce patrimoine

transmet les valeurs de notre société d'une génération à l'autre et sa conservation favorise le caractère durable du développement.

G. PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Le Musée, conscient des services inestimables qui sont rendus par la biodiversité, s'engage à protéger les éléments naturels situés sur sa propriété.

H. PRODUCTIONS ET CONSOMMATION RESPONSABLES

Le Musée est à l'affût des nouveautés en matière de modes de production et de consommation afin d'opérer de façon responsable d'un point de vue social et environnemental. Il adopte une approche écoefficace par l'élimination du gaspillage, la réutilisation des matériaux et l'utilisation intelligente des ressources.

4. CHAMPS D'APPLICATION

La politique s'adresse à tous les employés, bénévoles, publics, clients, fournisseurs et partenaires du Musée. Elle s'inscrit dans un processus participatif sollicitant l'apport et le support de tous et chacun. Elle encadre les pratiques de développement durable que l'institution a déjà mise en place et celles qui le seront.

5. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

Dans un processus d'amélioration continue et dans le respect des lois, politiques et ressources financières disponibles, le Musée se base sur certaines des orientations énoncées par le gouvernement du Québec dans sa *Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028* et identifie parmi les cinq (5) orientations énoncées et les dix (10) objectifs s'y rattachant ce qui suit :

A. INFORMER, SENSIBILISER, ÉDUQUER, INNOVER

Le Musée sensibilise ses employés, bénévoles et publics au développement durable en s'engageant à mettre en place une vision à long terme des principes responsables au sein de l'institution dans tous ses départements.

1. Promouvoir les initiatives de gestion qui appliquent les principes de développement durable.
2. Mettre en place des outils ou des activités de sensibilisation au développement durable auprès du personnel et des publics du Musée.

B. PRODUIRE ET CONSOMMER DE FAÇON RESPONSABLE

Le Musée valorise l'écoresponsabilité dans ses activités de production, de consommation de même que pour la disposition de ses déchets.

3. Réduire les impacts environnementaux des opérations et de la production des activités du Musée.
4. Favoriser l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables au sein du Musée.

C. RÉPONDRE AUX CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

Le Musée contribue au maintien et à l'amélioration de la qualité de vie de ses publics et employés, en développant notamment son rôle comme acteur inclusif de sa communauté.

5. Être un lieu accueillant et inclusif pour tous les types de clientèles (familles, jeunes, aînés, personnes à mobilité restreinte).
6. Mettre en place des mesures adaptées aux besoins de la réalité démographique.

D. SAUVEGARDER ET PARTAGER LE PATRIMOINE COLLECTIF

Le Musée, de par sa mission même, contribue à la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel québécois, que ce soit par sa classification en tant que monument historique que par ses nombreuses collections témoignant de façon exceptionnelle de l'histoire de Montréal et du Québec.

7. Assurer la conservation et la mise en valeur des collections et de la mémoire du Musée.
8. Travailler à la transmission des connaissances sur les collections et les pratiques et activités du Musée.
9. Collaborer avec ses partenaires à l'avancement des idées et des pratiques.

E. FAVORISER LA PARTICIPATION À LA VIE COLLECTIVE

Le Musée met de l'avant des mesures de participation citoyenne, basées sur les valeurs d'entraide, de solidarité, de démocratie et d'équité.

10. Développer le rôle du Musée comme lieu d'échanges et de rassemblement autour d'enjeux sociaux et culturels liés à sa mission.

6. DROITS ET OBLIGATIONS

Le Musée du Château Ramezay s'engage à respecter cette politique et à faire tout ce qui est en son pouvoir, comme organisation, pour établir, définir et mettre des orientations réalistes en accord avec les grands principes directeurs et les objectifs définis de la présente politique.

7. STRUCTURES ET RESPONSABILITÉS

La mise en œuvre de ces orientations est l'affaire de la direction générale et de tous les employés permanents. Son application se réalise dans les gestes quotidiens, à travers les pratiques et suite à la mise en place et la mise à jour des processus, tout comme lors de l'élaboration de projets. Elles doivent constituer des valeurs pour l'organisation et ceux qui y œuvrent. Les orientations font l'objet de discussions lors des réunions des employés permanents et ceux-ci voient à la diffusion et à l'application des orientations de la politique et du plan d'action auprès de tous les employés, contractuels, stagiaires et bénévoles.

La personne responsable de la vérification de l'application de cette politique et du plan d'action quinquennal est la personne en charge du développement durable : *coordonnatrice et assistante à la direction*. Elle s'assure de :

- a. L'application de la politique au sein du Musée
- b. La mise en œuvre des principes directeurs et des objectifs adoptés
- c. La réalisation du plan d'action quinquennal et de sa mise à jour
- d. L'évaluation de la progression des actions du Musée
- e. La diffusion et la promotion auprès des employés, des bénévoles, des publics, des fournisseurs et des partenaires de la politique et du plan d'action de l'organisation

8. AUTORITÉ

La personne en charge du développement durable, qui est responsable de la vérification de l'application de cette politique, relève de la direction générale.

9. ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique est adoptée par le Musée du Château Ramezay pour les cinq (5) prochaines années et s'engage à mettre en œuvre les actions requises pour sa pleine réalisation.

PLAN D'ACTION

DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le plan d'action a été élaboré en concordance avec la politique de développement durable. Il couvre une période de cinq ans, de 2024 à 2028, et prend compte des échéanciers à court (1 an), moyen (3 ans) et long (5 ans) termes.

Certains objectifs déterminés dans la politique ont été ciblés par ce premier plan d'action de développement durable. Des actions ont été déterminées pour atteindre ces cibles et un tableau a été conçu pour favoriser leurs applications. Chaque action est composée d'une personne responsable, d'indicateur(s) de succès ainsi que de cible(s) identifiées.

Le plan se compose principalement de deux objectifs et de cinq actions clairement identifiées réparties selon l'objectif qu'elles tendent à atteindre.

A. Mettre en place des outils ou des activités de sensibilisation au développement durable auprès du personnel et des publics du Musée

1. Organiser des activités de sensibilisation auprès des employés et des bénévoles de l'organisation.
2. Publier sur la page web de l'organisation la politique et le plan d'action de développement durable.
3. Afficher les engagements envers le développement durable sur les lieux de l'institution.

B. Favoriser l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables au sein du Musée

4. Favoriser les produits certifiés Energy Star®.
5. Remplacer par des DEL le système d'éclairage dans tout le Musée.

Le plan d'action prévoit également répertorier toutes les actions et dispositions déjà mises en place par le Musée et souscrivant aux orientations de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028*.

Au cours de la prochaine année, le plan d'action qui suit sera également enrichi et doté d'indicateurs spécifiques.

SUIVI DU PLAN

Le suivi du plan d'action à l'interne sera fait par le directeur général et au sein des structures de gouvernance en collaboration avec le Comité de développement durable. À chaque réunion du Conseil d'administration, le directeur général fait le suivi auprès des administrateurs des activités et plan d'action du développement durable et des principaux dossiers du Musée du Château Ramezay. Ces suivis sont inscrits dans le plan d'action global du Musée.

Objectif A. Mettre en place des outils ou des activités de sensibilisation au développement durable auprès du personnel et des publics du Musée.

Actions	Échéancier	Responsable	Indicateur(s)	Cible(s)
1. Organiser des activités de sensibilisation auprès des employés et des bénévoles de l'organisation et des membres du Conseil d'administration.	1 an	Directeur général	1. Nombre d'activités organisées	1. Au moins une activité par année par groupe
2. Publier sur la page web de l'organisation la politique et le plan d'action de développement durable.	1 an	Coordonnatrice et assistante à la direction	1. Nombre de personnes touchées	1. Minimum de 50 personnes
3. Afficher les engagements envers le développement durable sur les lieux de l'organisation.	3 ans	Coordonnatrice et assistante à la direction	1. Nombre de personnes touchées	1. Minimum de 2000 personnes

Objectif B. Favoriser l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables au sein du Musée.

Actions	Échéancier	Responsable	Indicateur(s)	Cible(s)
4. Favoriser les produits certifiés Energy Star®.	3 ans	Intendant	1. Nombre des nouveaux appareils acquis	1. 50 % des nouvelles acquisitions
5. Remplacer le système d'éclairage dans tout le Musée.	5 ans	Directeur général	1. État d'avancement des travaux	1. Favoriser l'efficacité énergétique et diminuer la consommation du Musée